



Direction générale de la Santé

Paris, le 5 janvier 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vaccination contre la grippe pour la saison 2006-2007

Selon les dernières données des réseaux de surveillance de la grippe (Réseau GROG et réseau Sentinelles), le virus de la grippe circule dorénavant sur tout le territoire. Même si l'épidémie de grippe semble débiter tardivement cette année, toutefois le nombre de cas est en augmentation et l'épidémie peut sévir jusqu'au printemps.

La grippe est une maladie qui peut être grave chez les personnes âgées ou atteintes de certaines pathologies chroniques. La vaccination, moyen de prévention le plus efficace notamment pour éviter les complications de la grippe, est fortement recommandée pour ces personnes (personnes âgées de 65 ans et plus, personnes atteintes de certaines affections de longue durée, personnes souffrant d'asthme persistant modéré ou de bronchite chronique obstructive). Pour ces personnes la vaccination est prise en charge intégralement par l'assurance maladie, sans avance de frais ; des bons leur ont été adressés.

A ce jour, un peu plus de 50% des personnes concernées par les recommandations se sont fait vacciner, ce qui est inférieur à la couverture vaccinale des années précédentes.

Le ministère de la santé et des solidarités rappelle qu'il est encore temps de se faire vacciner pour la saison 2006-2007, l'épidémie de grippe saisonnière n'ayant pas encore débuté. A sa demande, la validité des bons a été prolongée jusqu'à la fin du mois de janvier 2007. Les personnes peuvent donc, après consultation médicale, se procurer le vaccin sans avance de frais auprès de leur pharmacien jusqu'au 31 janvier.

Il rappelle aussi l'intérêt de la vaccination des professionnels de santé et d'aide à la personne de même que celle des personnes susceptibles de transmettre la grippe à des sujets à risque.

Contact presse :

Laurence DANAND – 01 40 56 52 62